

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
Charente-
Maritime**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA
Séance du 31 octobre 2023**

<p><u>NOMBRE DE MEMBRES</u></p> <p>Afférents au Conseil Municipal : 19</p> <p>En exercice : 19</p> <p>Nombre de présents : 14</p> <p>Nombre de votants : 15</p> <p>Date de la convocation 27 octobre 2023</p>	<p>L'an deux-mille-vingt-trois, le trente et un octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.</p> <p><u>Présents</u> : Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre - Monsieur BONDOUX Guillaume - Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame BERUSSEAU Evelyne -</p> <p><u>Excusés</u> : Madame SICARD Alix (a donné pouvoir à Monsieur CHAGNOLEAU)</p> <p><u>Absents</u> : - Madame STRADY Emmanuelle- Madame CHAPRON Christine- Monsieur LATREUILLE Alain - Monsieur VICI Laurent</p> <p>A été nommée secrétaire de séance : Madame Béatrice ORTEGA</p>
--	---

2023 10 103 Personnel municipal – chèques cadeaux 2023

Monsieur le Maire expose :

La loi du 15 février 2007 pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales au bénéfice de leurs agents.

La commune pourrait permettre à ses agents de bénéficier de prestations sociales qui visent à améliorer leurs conditions de vie, notamment au titre d'événements particuliers.

A ce titre, l'ensemble des agents pourraient bénéficier de chèques cadeaux de Noël en 2023.

Une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion des fêtes de fin d'année n'est pas assimilable à un complément de rémunération.

Il propose de solliciter le prestataire CADHOC qui présente un nombre d'enseignes important et d'accorder une valeur de 50 € par agent (titulaire, stagiaire, contractuels de droit public ou de droit privé en poste en cette fin d'année). Ce montant sera proratisé en fonction du temps de présence de l'agent dans la collectivité pour l'année en cours.

Il précise que les crédits sont ouverts au budget 2023.

19 titulaires et deux contractuels sont concernés.

Le coût s'établit à 955 € auxquels s'ajoutent les frais de gestion.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,
- émet un avis favorable sur le principe de l'attribution de chèques cadeaux aux agents municipaux selon les modalités exposées ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à mener toutes démarches et signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 14/11/2023

Publiée sur le site internet le : 14/11/2023

Le GUA, le 02 novembre 2023.

Le Maire, Patrice BROUHARD

